

DEC213272DR13

Décision portant **modification** de la décision **DEC212296DR13** donnant délégation de signature à Mme Florence MARCH, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche 5186 « Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières (IRCL) »

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision **DEC201509DGDS** du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5196 intitulée « Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières » (IRCL), dont le directeur est M. Thierry VERDIER.

Vu la décision **DEC212200INSHS** du 7 septembre 2021, portant nomination de Mme Florence March, directrice et de M. Jean-Christophe Mayer, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5186 « Institut de recherche sur la renaissance, l'âge classique et les lumières » (IRCL).

DECIDE :**Article 1^{er}**

Sur la décision portant le n° DEC212296DR13 du 28 juin 2021, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche N°5186 sont modifiées comme suit :

La ligne suivante :

« Intitulée : Directrice par intérim et directeur adjoint par intérim »

Est remplacée par

« Intitulée : Directrice et directeur adjoint »

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 27 octobre 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

